



La monnaie, une invention pour s'enrichir

Nicolas Gex

Qui pourrait s'imaginer un monde sans monnaie? Au moment d'«inventer» la monnaie, ces petites galettes de métal estampillées, les Lydiens se doutaient-ils qu'ils introduisaient une rupture dans le mode des échanges entre les hommes? Bref, pourquoi ont-ils inventé la monnaie?

INTRODUCTION

L'événement qui se produit en Asie Mineure entre le VII^e et le VI^e siècle av. J.-C. est capital, mais reste toutefois fort mal connu. L'invention de la monnaie – celle que nous connaissons encore et toujours, définie par quatre fonctions: moyen d'échange, étalon* de valeur, réserve de valeur et moyen de paiement – va modifier le mode des échanges et permettre l'avènement d'une première forme d'économie monétaire. Cet épisode fondamental était déjà peu connu des Anciens. Après les suppositions d'Hérodote, la réflexion a été surtout menée à partir du IV^e siècle av. J.-C., de par le biais des philosophes, notamment Aristote, lequel réfléchissait avant tout sur la nature de la monnaie et ses implications dans la cité, tout en restant confus quant à ses origines.

Les Modernes – numismates, historiens, sociologues et économistes – se sont aussi interrogés et continuent à s'interroger sur l'invention de la monnaie, sans toutefois proposer des réponses définitives. Plusieurs indices – archéologiques et historiques – permettent de localiser le lieu de cette innovation et sa datation. Ordenombreuses zones d'ombres restent à éclaircir, comme les raisons exactes qui ont poussé les deux derniers souverains de Lydie à passer d'un système prémonétaire anonyme à un système monétaire, caractérisé par la présence, sur chaque pastille de métal d'un poids égal, d'un type*, marque de l'autorité émettrice. A toutes ces interrogations, nous allons essayer de fournir des éléments de réponse en suivant la rigoureuse analyse qu'a proposée G. Le Rider¹.

LA NAISSANCE DE LA MONNAIE, LOCALISATION ET DATATION

La naissance de la monnaie frappée et singularisée se situe sous le règne des deux derniers rois de la dynastie des Mermnades, Alyattès (610-560 av. J.-C.) et Crésus (560-546 av. J.-C.), en Asie Mineure occidentale. Ces premières monnaies sont frappées dans un alliage d'or et d'argent, l'électrum*, qui se trouvait abondamment à l'état naturel dans le Pactole – fleuve arrosant Sardes, capitale du royaume de Lydie (fig. 1). Ces monnaies portent au droit un type en relief, une tête de lion pour le monnayage lydien, parfois accompagnée d'une inscription; au revers, se trouve la marque d'un ou de plusieurs poinçons, imprimée en creux. Les sources littéraires sont peu bavardes en ce qui concerne l'origine de la monnaie. Seuls deux auteurs, Xénophane – cité par Pollux (*Onomasticon*, IX, 83) – et Hérodote (*Histoires*, I, 94) nous proposent la Lydie comme lieu d'«invention» de la monnaie. Toutefois, ces témoignages sont sujets à caution. Hérodote nous livre cette information dans un passage «ethnologique», entre une remarque sur la prostitution des petites filles en Lydie et la mention de l'antériorité des jeux lydiens sur les jeux olympiques. Il n'est non plus pas possible de déterminer si sa remarque renvoie à l'invention de la monnaie, à la suite de Xénophane, ou s'il fait référence à la réforme de Crésus, abandonnant le monnayage d'électrum pour celui d'or et d'argent. Certains autres auteurs, plus tardifs, proposent des lieux et des personnages différents, souvent législateurs, comme Thésée pour le cas d'Athènes.

COMMENT FABRIQUE-T-ON UNE PIÈCE?

Le métal destiné à fournir les flans* monétaires est coulé dans des moules pour donner des flans d'aspect et de forme comparables.

Les flans, une fois sortis du moule, sont frappés à l'aide de coins*. Le coin de droit* porte le type, qui sert à identifier l'émetteur de la monnaie, en creux; le coin de revers*, le trousseau, est un poinçon, qui sert, semble-t-il du moins à l'origine du monnayage, à indiquer le poids de la pièce.

L'origine lydienne de la monnaie a pu être confirmée de différentes manières. Le point de départ pour la détermination à la fois géographique et chronologique est la mise au jour en 1904-1905, par les archéologues britanniques, de deux dépôts enfouis dans les fondations du sanctuaire d'Artémis à Ephèse. Outre des lingots d'argent, des bijoux et des statuettes d'ivoire, ils ont découvert 93 pièces en électrum. Parmi celles-ci, des types variés ont été constatés, dont certains sont rattachables à une cité (lion accroupi à Milet, phoque à Phocée, ou la tête de lion à la Lydie) alors que d'autres restent énigmatiques (deux coqs, une tête de chèvre).

La présence d'une tête de lion sur ces pièces invite à attribuer ce numéraire à la Lydie, car la majorité de ces monnaies ont été trouvées à Sardes ou dans le territoire du royaume. Cette hypothèse a été confirmée par E. S. G. Robinson² en 1951. Dans son article, le numismate anglais démontre que la tête de lion est l'emblème du roi de Lydie et que ces pièces ont été frappées à Sardes, capitale du royaume. En effet, la tête de lion qui orne ces monnaies est très caractéristique: elle s'inscrit dans un rectangle, l'œil et la crinière sont stylisés, la gueule est béante, sans langue et un globule rayonnant apparaît sur le museau (fig. 2 et 3). Pour sa démonstration, E. S. G. Robinson compare ce type de représentation à celle que l'on trouve dans l'iconographie mésopotamienne des

Empires néo-assyriens et néo-babylonien. Le globule sur le nez, caractéristique peu commune, se retrouve en effet dans des représentations mésopotamiennes, principalement celles des règnes d'Assurbanipal en Assyrie (669-630 av. J.-C.) et de Nabuchodonosor à Babylone (604-562 av. J.-C.). Ces représentations sont probablement arrivées en Lydie par l'intermédiaire des Hittites, mais aussi peut-être par des contacts commerciaux et diplomatiques entretenus entre la Lydie et le monde mésopotamien, et ce dès le règne de Gyges (680-652 av. J.-C.). Outre ces pièces à tête de lion, les chercheurs ont pu rattacher d'autres types au monnayage de Lydie, mettant en évidence notamment des liaisons de coins et des critères stylistiques.

En étudiant ces pièces, il en ressort quatre étalons différents: le «lydo-milésien», un statère* pesant 14 g, le «phocaïque» 16 g, le «samien lourd» 17 g et le «samien léger» 13,3 g. Pour les monnaies de l'étalon lydomilésien, l'examen des poinçons de revers a permis à L. Weidauer de mettre en évidence que les différentes fractions de statère étaient indiquées de façon précise et répétitive grâce justement au poinçon³. Elle a montré que les statères sont marqués par un long poinçon entre deux poinçons carrés – des incus – (fig. 4), que les trités* et les hectés* sont marqués par deux poinçons incus (fig. 5). Quant aux plus petites fractions qui vont du 1/12^e au

² Robinson 1951.

³ Weidauer 1975.

Fig. 1 Carte de l'Asie Mineure. Cambridge Ancient History, III, 4, 1984, p. 165.





Fig. 2 Trité D. Tête de lion au globule vers la droite. R. Deux incuses quadrangulaires. EL 4,68 g. Weidauer 1975, pl. 10.

1/96^e de statère, elles ne portent qu'un seul poinçon incus.

Ainsi, selon L. Weidauer, les poinçons permettent d'attribuer les pièces à tel ou tel groupe pondéral. Il semblerait que les ateliers aient voulu manifester l'adhésion à une sorte de zone monétaire unifiée lydo-milésienne et ces marques de poinçons permettraient d'indiquer l'appartenance à cette zone. De là, nous pouvons supposer que les pièces portant ces poinçons étaient acceptées comme *dokima** – c'est-à-dire ayant cours légal sur un territoire déterminé – dans la zone lydo-milésienne. La grande diversité des types au droit est donc contrebalancée par une apparente unité de revers. C'était le poinçonnage des revers qui faisait l'unité des monnayages d'un même étalon et d'une zone géographique précise.

CHRONOLOGIE DE L'ÉMISSION DES PIÈCES

Le document essentiel sur cette question est, comme nous l'avons vu plus haut, l'ensemble des trouvailles de l'Artémision d'Ephèse des années 1904-1905. Par ailleurs, la datation de ces monnaies a suscité de nombreuses controverses entre spécialistes. Les chercheurs ont eu tendance à placer trop haut leur datation, soit à cause de données archéologiques incomplètes, soit à cause de critères stylistiques ou de sources littéraires – la Constitution d'Athènes d'Aristote attribue une réforme monétaire à Solon en 594 av. J.-C. (*Constitution d'Athènes*, X).

La datation de ces pièces est donc intimement liée à celle des fondations où elles ont été découvertes. Récemment, grâce aux travaux d'A. Bammer⁴, un *terminus ante quem** de 560 av. J.-C. a

été adopté pour cette structure du temple dit de «Crésus». Cette mise au point permet d'abaisser de 30 ans les datations de E. S. G. Robinson. Car admettant, à la suite du numismate anglais, un intervalle d'une génération entre la naissance de la monnaie et la date de ce dépôt – le monnayage étant homogène – l'apparition de la monnaie serait à dater des alentours de 600-590 av. J.-C. L'hypothèse selon laquelle les diverses phases monétaires ne peuvent couvrir un espace de plus d'une génération a été confirmée par les études de L. Weidauer. Donc, en plaçant vers 590 av. J.-C. le début du monnayage, son homogénéité s'explique plus facilement. Car si on le place vers 630 av. J.-C., il faudrait admettre une interruption de longue durée entre les dernières années du VII^e siècle av. J.-C. et le règne de Crésus; une telle interruption serait possible, mais plus difficile à expliquer. Cette modification des datations ne remet pas en cause les dates des premiers monnayages grecs. E. S. G. Robinson a par ailleurs montré que les monnayages de Grèce ne sont pas passés par les mêmes phases d'évolution que celui de l'Asie Mineure, mais qu'au contraire, les cités grecques avaient bénéficié de l'expérience de l'Asie Mineure en matière monétaire.

RAISONS DE LA NAISSANCE DE LA MONNAIE

Après avoir pu déterminer la date de l'invention de la monnaie, il convient de s'intéresser aux raisons qui ont poussé les Lydiens à passer d'un système prémonétaire à un système monétaire. Nous ne savons rien des fonctions de ces premières monnaies mais nous pouvons essayer de formuler des hypothèses. Ces dernières doivent être groupées en deux catégories: soit la monnaie est



Fig. 3 Trité D. Tête de lion au globule vers la droite. R. Deux incuses quadrangulaires. EL 4,69 g. Weidauer 1975, pl. 10.

⁴ Bammer 1991, p. 63-84.

une réponse au besoin d'un moyen de paiement uniforme, explication dite «commerciale», soit elle est la réponse à une série de problèmes tournant autour du métal utilisé, l'électrum.

La grande majorité des interrogations, qu'elles soient antiques ou modernes, s'est portée sur la première catégorie. Aristote (*Politique*, I, IX, 7-11) nous explique que la monnaie est apparue à cause des nécessités des échanges entre les hommes. Le Stagirite suppose une évolution naturelle du troc, pratiqué au sein des familles, à des échanges internationaux monétarisés. Après un système au sein duquel le métal devait être pesé lors de chaque échange – système prémonétaire – la monnaie permet, grâce au type imprimé sur les pièces, d'éviter de peser les pièces, dont le poids est garanti par l'Etat. Cette explication logique et «évolutionniste» se fonde principalement sur des explications pratiques. D'ailleurs, de nombreux chercheurs reprendront cette hypothèse, en y introduisant des variantes.

C. Kraay⁵ nous propose de comprendre l'invention de la monnaie comme la réponse à l'augmentation des opérations comptables que les Etats devaient effectuer: paiement de mercenaires, multiplication de nouvelles recettes (impôts, taxes, etc.). Cette explication, digne héritière de la théorie d'Aristote, n'est pas satisfaisante pour G. Le Rider⁶: les souverains mésopotamiens étaient aussi arrivés à un haut degré de complexité dans l'administration de leurs royaumes, tout en gardant le système prémonétaire, sans pour autant négliger d'importantes relations commerciales internationales. Certaines parties de l'Empire perse continueront à se servir de ce système jusqu'à la conquête d'Alexandre, c'est-à-dire pendant plus de deux siècles. Toutefois, G. Le Rider n'exclut pas formellement cette hypothèse, soulignant que cette explication «commerciale» a peut-être été un facteur de transformation, plus que la cause.

Aristote, encore lui, propose une vision plus philosophique dans l'*Ethique à Nicomaque* (V, 1133 a-b), avec toujours présente à l'esprit la notion d'échange. Ses propos ont été admirablement compris et analysés par E. Will⁷ et O. Picard⁸. En effet, si la monnaie est devenue un instrument d'échanges mercantiles, elle n'a pas été inventée dans

ce but. Aristote souligne que la vie sociale est fondée sur des échanges de services et ceux-ci doivent être évalués dans le respect de la justice. Il faut donc trouver une commune mesure qui permette de comparer un service à un autre. L'exigence



Fig. 4 Trité D. Surface rayée. R. Deux incuses quadrangulaires. EL 4,63 g. Weidauer 1975, pl. 1.

de cette mesure, née du besoin réciproque de services, a suscité la mise en place d'un instrument d'évaluation qui doit être accepté par tous les citoyens de la *polis*: la monnaie. E. Will, se basant sur Aristote, en propose cette définition: la monnaie est «l'instrument d'évaluation d'une justice sociale rétributive; elle sert à maintenir la réciprocité des rapports sociaux sur le plan de la justice»⁹. Le commerce n'est qu'un aspect de la réciprocité des rapports sociaux. E. Will conclut en affirmant que l'institution monétaire est un des aspects de la régulation des structures internes de cette société. Il faut toutefois prendre cette définition avec du recul car Aristote, homme du IV^e siècle av. J.-C., projette une réalité, celle de la *polis* contemporaine, et des questionnements de son temps sur un fait qui s'est passé plus de deux siècles avant lui. Soyons clair, le cadre de la naissance de la monnaie n'est pas celui d'une *polis* grecque du V^e ou du IV^e siècle av. J.-C., c'est-à-dire plus ou moins isonomique, mais celui d'un royaume, où la notion de justice est totalement autre. Cette explication est surtout représentative de l'idée que se faisait un philosophe de la nature et de la fonction de la monnaie.

⁵ Kraay 1964.

⁶ Le Rider 2001, p. 76.

⁷ Will 1954, p. 209-231.

⁸ Picard 1980, p. 267-276.

⁹ Will 1954, p. 218.

LA RECHERCHE DE PROFIT

Pour G. Le Rider¹⁰, le passage d'un système prémonétaire anonyme à un système de monnaies frappées s'explique par la recherche de profit fiscal de la part de l'autorité émettrice. Ce profit pouvait

¹⁰ Le Rider 2001, p. 80.

Fig. 5 Statère D. Protomé de lion et protomé de taureau épaule contre épaule. R. Grande incuse entre deux incuses quadrangulaires. EL 13,93 g. Weidauer 1975, pl. 15.

¹¹ Le Rider 2001, p. 80.

¹² Picard 1978.

¹³ Wallace 1987, p. 385-397.

¹⁴ Bolin 1958, p. 11-37.

¹⁵ Ramage 2000.

¹⁶ Le Rider 2001, p. 94.

être obtenu de différentes manières. Pour commencer, rappelons quelques principes de la production de la monnaie: au moment de la mise en circulation, la valeur nominale, fiduciaire, de la monnaie, fixée par l'autorité émettrice, est légèrement plus élevée que la valeur intrinsèque de la pièce. Cette différence de valeur s'explique tout d'abord par les frais de production des pièces, mais aussi par une sorte de taxe. G. Le Rider¹¹ indique qu'à Athènes au V^e siècle av. J.-C., cette différence était d'environ 5%. L'Etat pouvait aussi décider quelles monnaies avaient cours sur son territoire. Il pouvait alors imposer aux marchands étrangers de changer leurs pièces et par ce biais en tirer un bénéfice sous forme de taxes.

Contrairement à la Mésopotamie, le royaume de Lydie et les cités grecques ont eu recours à cette pratique, afin de tirer des bénéfices. Si la Mésopotamie n'a pas ressenti le besoin de faire de la production de ces lingots un monopole d'Etat, c'est parce que, nous disent O. Picard¹² et G. Le Rider, le roi oriental tirait ses profits de la terre, car il possédait d'énormes ressources foncières. En effet une bonne partie du territoire sur lequel il régnait lui appartenait. Il n'avait donc pas besoin de trouver un moyen d'augmenter ses richesses. Les rois de Lydie, continue O. Picard, Alyattès et Crésus, qui ne disposaient pas de possibilités aussi vastes que les souverains mésopotamiens, ont imaginé un nouveau moyen de percevoir un revenu car les invasions cimmériennes et les diverses campagnes militaires avaient probablement affaibli leur royaume. C'est à ce moment qu'un esprit inventif a eu l'idée de créer la monnaie. Dès lors, le revenu proviendrait de l'obligation faite à tous, par la loi, d'utiliser la monnaie pour régler les échanges. Cette explication de la naissance de la monnaie ne remet pas en cause la réputation de richesse des rois lydiens. Leur fortune ne paraissait peut-être considérable que pour les Grecs, en comparaison avec les ressources de leurs cités. Alyattès et Crésus ont donc considéré la monnaie comme une source supplémentaire de profit à ne pas négliger. L'outil monétaire était par conséquent, entre leurs mains, considéré comme un moyen de «chrématisque».

Un autre paramètre entre en ligne de compte dans cette recherche de profit:



le métal utilisé, l'électrum. Car, comme l'a remarqué R. Wallace¹³, la valeur de l'électrum n'est pas uniquement garantie par son poids, mais aussi par la proportion d'or contenu. Ce point est capital dans la recherche de profit. En effet, l'électrum naturel contient environ 70% d'or pour le reste d'argent. Or, grâce aux recherches pionnières de S. Bolin¹⁴ récemment révisées¹⁵, les savants ont constaté que les pièces en électrum ne contiennent que 54% d'or.

G. Le Rider¹⁶, s'appuyant sur Hérodote (*Histoires*, I, 50), en conclut que l'électrum commercialisé sous forme de pièces était considéré comme contenant 70% d'or. La valeur nominale de ces pièces, supposées contenir 70% d'or, était ainsi supérieure à la valeur intrinsèque des pièces, qui en contenaient 54%. Le gain fait par l'autorité émettrice était donc de 15 à 20%, dont il faut déduire les frais de fabrication. Seul un pouvoir fort, comme celui des rois de Lydie, pouvait, par l'apposition de son type, garantir la valeur nominale des pièces.

Cette nouveauté implique un énorme changement dans la conception de la monnaie; jusqu'alors, la valeur monétaire du métal coïncidait avec la valeur intrinsèque, c'est-à-dire que la valeur du métal pouvait être contrôlée par une simple opération de pesée. Désormais, par cette surélévation obtenue par des manipulations métalliques, la valeur de la monnaie était fixée et garantie par l'Etat qui lui attribuait arbitrairement une valeur nominale.

Les rois de Lydie et les cités voisines ont donné le coup d'envoi à l'économie monétaire. Comme nous l'avons vu à propos des poinçons, la monnaie est donc le fait d'un groupe d'«Etats», c'est-à-dire que seul un pouvoir fort était capable d'imposer cette nouvelle conception des rapports commerciaux, fondés non plus sur la seule valeur intrinsèque du métal échangé, mais sur du métal dont la valeur fiduciaire est imposée par les autorités. Comme le note G. Le Rider¹⁷, il ne faut pas exagérer l'importance de cette «économie monétaire», ni de cette zone de «libre-échange» lydo-milésienne. Mais ce passage à ce type d'échange est toutefois la marque d'une avancée spectaculaire sous l'impulsion d'esprits inventifs.

CONCLUSION

L'invention de la monnaie est ainsi le fruit d'une conjonction de solutions à plusieurs problèmes. Il ne faut toutefois pas prendre les conséquences pour la cause de cette invention. S'il est vrai que le commerce est facilité par l'emploi de pièces de monnaies, s'il est vrai que la monnaie garantit une équité dans les rapports entre les gens, s'il est vrai que le travail des comptables royaux est facilité par la monnaie, s'il est vrai que l'utilisation de l'électrum répond au problème de la valeur de ce métal, la cause de toutes ces améliorations, la monnaie, reste néanmoins la volonté d'un souverain d'augmenter ses recettes et sa richesse. Ce serait donc en raison de tous ses avantages que la monnaie, telle que nous la connaissons encore actuellement, sera reprise par les Grecs, puis par les Romains.

BIBLIOGRAPHIE

- BAMMER, A., «Les sanctuaires des VIII^e et VII^e siècles à l'Artémision d'Ephèse», RA, 1 (1991), p. 63-84.
- BOLIN, S., *State and Currency in the Roman Empire to 33 AD*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1958.
- GERIN, D., GRANDJEAN, C., AMANDRY, M., DE CALLATAÝ, F., *La monnaie grecque*, Paris, Ellipses, 2001.
- KRAAY, C., «Hoards, Small Change and the Origin of Coinage», JHS, 84 (1964), p. 76-91.
- LE RIDER, G., *La naissance de la monnaie*.

Pratiques monétaires de l'Orient ancien, Paris, PUF, 2001.

- PICARD, O. «Les origines du monnayage en Grèce», L'Histoire, 6 (1978), p. 13-20.
- Picard, O., «Aristote et la monnaie», Ktèma, 5 (1980), p. 267-276.
- RAMAGE, A., CRADDOCK, P., *King Croesus' Gold Excavations at Sardis and the History of Gold Refining*, Londres, British Museum Press, 2000.
- ROBINSON, E. S. G. «The Coins from the Ephesian Artemision Reconsidered», JHS, 71 (1951), p. 156-167 + pl. XXXVIII.
- WALLACE, R., «The Origin of Electrum Coinage», AJA, 41 (1987), p. 385-397.
- WEIDAUER, L., *Probleme der frühen Elektron-prägung*, Fribourg, Office du Livre, 1975.
- WILL, E., «De l'aspect éthique des origines grecques de la monnaie», RH, 212 (1954), p. 209-231.

¹⁷ Le Rider 2001, p. 96.

UN PEU DE VOCABULAIRE

- coin (monétaire): instrument de frappe se terminant par une surface plane portant un des deux types monétaires. On distingue le coin de droit – pile ou coin dormant – du coin de revers – trousseau ou coin mobile.
- dokimon: est dokimon une monnaie qui a cours légal dans l'Etat.
- droit: face de la monnaie portant l'empreinte du coin fixe; sa surface est légèrement convexe.
- électrum: alliage naturel ou artificiel d'or et d'argent.
- étalon: valeur pondérale et métallique servant de référence pour la frappe des monnaies dans une aire géographique et une région donnée.
- flan: morceau de métal préparé pour recevoir la frappe des coins monétaires.
- hecté: nom donné à la pièce dont le poids et la valeur valent le sixième de la monnaie la plus lourde; dans le monnayage lydien, le sixième d'un statère, c'est-à-dire environ 2,35 g.
- liaison de coins: lien entre deux monnaies frappées avec le même coin de droit ou de revers. L'étude des liaisons de coin permet d'établir la chronologie relative d'une série monétaire.
- revers: face de la monnaie portant l'empreinte du coin mobile; sa surface est légèrement concave.
- statère: en grec, ce terme désigne à la fois un poids et une monnaie; s'il s'agit de monnaie, il désigne généralement la pièce la plus lourde. Les statères lydiens pèsent environ 14 g.
- terminus ante quem: limite chronologique avant laquelle des objets ne peuvent pas avoir été enfouis.
- trité: nom donné à la pièce dont le poids et la valeur valent le tiers de la monnaie la plus lourde; dans le monnayage lydien, le tiers d'un statère, c'est-à-dire environ 4,7 g.
- type: motif principal de l'empreinte sur chaque face d'une monnaie, par extension le groupe de monnaie avec les mêmes motifs.